

Editorial

Un Conseil communal confiant et engagé dans un environnement complexe

Lors de la première législature, l'Exécutif a mis en place les structures de la Commune fusionnée de Val-de-Ruz. Elles étaient à élaborer et à construire. Les Autorités ont su donner à cette collectivité publique une reconnaissance et une assise cantonale. Val-de-Ruz existe dès lors en tant que troisième Commune neuchâteloise en toute légitimité.

Lors de la deuxième législature, le Conseil communal a consolidé les bases de cette nouvelle entité. Il a amélioré ses processus en privilégiant un esprit d'ouverture. La résilience de notre collectivité a aussi été mise à l'épreuve durant cette période législative, autant à la suite des inondations de juin 2019 que durant la première et la deuxième vague de Covid-19 qui ont émaillé cette année 2020. Les Autorités ont pu constater que l'esprit de cohésion est robuste et que les structures sont solides. En outre, un esprit solidaire existe au sein de la vallée.

Ainsi, cette troisième législature qui s'ouvre sera celle de la maturité, celle de la mise en perspective de grands projets d'infrastructure. De solides bases existent sur lesquelles le nouvel Exécutif pourra s'appuyer afin d'élaborer les axes stratégiques de cette nouvelle période qui s'annonce passionnante, riche et fructueuse.

En effet, les enjeux ne manquent pas. La préservation du climat devient, de par l'actualité, un thème central et transversal, d'une importance capitale. La gestion de l'énergie, les économies à réaliser dans ce domaine ainsi que la production d'énergies renouvelables feront partie des priorités de ces prochaines années. D'ailleurs Val-de-Ruz ne manque pas de ressources dans ce domaine ; il s'agira de les exploiter, de les développer.

Et tout naturellement le façonnage du patrimoine bâti ainsi que son développement futur seront aussi au centre des travaux des nouveaux élus. Le plan d'aménagement local, pierre angulaire de la vision de ce que sera Val-de-Ruz demain, se concrétisera ces prochaines années. Vision à laquelle il s'agira d'incorporer rapidement l'épine dorsale de la mobilité cantonale: le RER neuchâtelois. C'est donc avec enthousiasme et optimisme que Val-de-Ruz se dirige vers cette nouvelle période législative pleine de défis à relever et d'opportunités à saisir!

Conseil communal

Composition des Autorités

Lors de la séance du 23 novembre 2020, le Conseil général a défini son nouveau bureau pour la période administrative 2021-2024 de la manière suivante:

Présidente	Chloé Douard (Les Verts)
Vice-président	Raphaël Geiser (PLR)
Secrétaire	David Moratel (PS)
Secrétaire-adjoint	Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC)
Questrice/questeur	Claudine Geiser (PLR) Simon Gandolfo (PVL)

Le Législatif a également élu le Conseil communal. Pour le premier semestre 2021, le bureau de l'Exécutif se compose de:

Président	François Cuche (PS) – Société, santé, sécurité et énergie
Vice-président	Roby Tschopp (Les Verts) - Aménagement du territoire, économie, tourisme et mobilités
Secrétaire	Jean-Claude Brechbühler (PLR) - Education, jeunesse et sports-loisirs-culture
Secrétaire-adjoint	Yvan Ryser (PLR) - Finances, RH et bâtiments
Membre	Daniel Geiser (PLR) - Travaux publics, eaux, forêt et environnement

Nouveaux élus du Conseil général

La composition du Conseil général, pour la législature 2021-2024, se présente de la manière suivante:

PLR – 16 sièges

Amstutz Jonathan, Beausire Thierry, Challandes Dimitri, Droxler Thierry, Ecoutin-Dupuy Hélène, Fallet Mary-Claude, Geiser Claudine, Geiser Raphaël, Krähenbühl Francis, Martinez Vincent, Masini Christian, Soguel André, Tramaux David, Truong Pascal, Veya Laurence, Villat Jan.

Suppléants: Di Pietro Mario, L'Eplattenier Vincent et Petese Julien.

PS – 9 sièges

Geith Chauvière Ingela, Guyot Pierre-Ivan, Jaquet Philippe, Lardon Patrick, Mihailovic Dragan, Moratel David, Muratovic Ahmed, Romeo Isabelle, Vallat André.

Suppléante: Barblan Edith Magali.

Les Verts – 9 sièges

Chollet Clarence, Comment Nicolas, Debrot Laurent, Douard Chloé, Douard Romain, Lugon Alain, Melichar Julie, Oppliger Laurent, Skartsounis Stéphanie.

Suppléante: Cunningham Catherine.

UDC – 4 sièges

Favre Michel, Matthey-de-l'Endroit Johan, Mesot Yann, Tanner Yves.

Suppléante: Zehr Samantha.

PVL – 2 sièges

Gandolfo Simon, Sanroma Marie-Laurence.

Suppléant: Jeannotat Raphaël.

PDC – 1 siège

Cuche Brian

Suppléante: Christen Gaëlle.

Pays Neuchâtelois

La 59^e édition de la revue Pays Neuchâtelois paraît ces jours. Ce numéro est spécialement consacré au Val-de-Ruz. Convaincu de la contribution d'une telle publication à la consolidation de l'identité communale, le Conseil communal a décidé de la soutenir.

Distribuée directement à ses abonnés, la revue est disponible en kiosque. N'hésitez pas à vous la procurer. Son rédacteur en chef y met en lumière des initiatives originales, y donne certes la parole à des personnalités notoires, mais aussi à des personnes parfois moins connues, initiatrices de projets innovants, qui, peu à peu, contribuent à la richesse de ce coin de pays.

Le chiffre du mois

19

Cet hiver, le Snowbus, qui transporte les adeptes des sports de neige jusqu'aux Bugnenets-Savagnières, entame sa 19^e saison de service. C'est lors de la saison 2002-2003 qu'il a circulé, pour la première fois, à travers le Val-de-Ruz depuis Neuchâtel en direction des montagnes enneigées vaudruziennes, desservant au passage la station du Crêt-du-Puy.

Info déchets

Courant décembre 2020, le MémoDéchets 2021 sera distribué par La Poste dans toutes les boîtes aux lettres. La brochure contient tous les jours toutes les informations utiles au tri des déchets; elle est à conserver soigneusement!

Depuis quelques mois déjà, les déchets toxiques sont récupérés à la déchèterie de Dombresson chaque 1^{er} samedi du mois.

En raison des fêtes de fin d'année, les déchèteries seront fermées samedi 26 décembre 2020 et samedi 2 janvier 2021.

A noter encore que les déchèteries sont fermées les jours fériés; aucune ouverture supplémentaire n'est prévue en remplacement.

L'administration des travaux publics renseigne au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch.



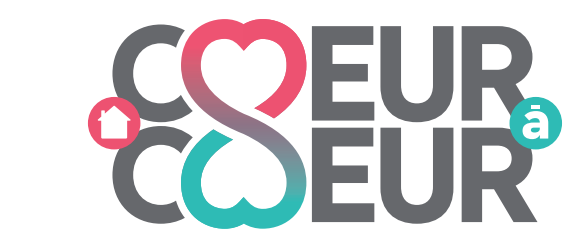
Cœur à cœur

L'opération Cœur à Cœur 2020 de la RTS aura lieu du 12 au 18 décembre prochain. En raison de la crise sanitaire actuelle et afin d'éviter des rassemblements trop importants, les animateurs viendront à la rencontre du public en sillonnant la Suisse romande. Ils seront en direct à la radio et en vidéo et feront halte à **Cernier le vendredi 18 décembre 2020 de 10h00 à 11h00**. N'hésitez pas à venir les saluer.

En collaboration avec la Chaîne du Bonheur, des fonds seront récoltés au profit de l'enfance en souffrance. La période de confinement a malheureusement remis cruellement cette thématique sur le devant de la scène.

Chacun peut participer en organisant une action dans le but de récolter des fonds. Il est également possible de faire un don en ligne ou même directement lors du passage des animateurs. L'argent récolté permettra d'aider des enfants en Suisse en proie à de grandes souffrances.

Informations détaillées:
www.rts.ch/dossiers/coeur-a-coeur/.



Offres d'emploi

La Commune recherche:

- 1 dessinateur et collaborateur technique (F/H), de suite ou à convenir;
- 1 exploitant STEP et assainissement (F/H), dès le 1^{er} février 2020.

Pour l'été 2021, les postes d'apprentissage suivants sont mis au concours:

- 3 places d'assistant socio-éducatif (F/H);
- 2 places d'employé de commerce (F/H);
- 1 place d'agent d'exploitation (F/H).

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Prochaine séance du Législatif

Le Conseil général est convoqué **lundi 14 décembre 2020 à 18h30** à La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020
3. Communications de la présidente
4. Budget 2021 et modification du coefficient fiscal
5. Plan financier et des tâches 2022-2024
6. Règlement des fonds communaux
7. Renouvellement du contrat liant la Commune au Parc naturel régional Chasseral pour la période 2022 à 2031
8. Renouvellement du prêt sans intérêts de CHF 100'000 à la Fondation Maison Chasseral-Les Savagnières
9. Octroi de la garantie des prestations de prévoyance.ne pour la STEP La Saunerie de Colombier
10. Modification du règlement de police
11. Modification du règlement relatif à la gestion des déchets pour la suppression de la participation de l'impôt
12. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 5'600'000 pour le réaménagement du tronçon Cernier-Fontainemelon
13. Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement
14. Réponse à la motion M19.005 «Un toit pour tous»
15. Motions et propositions
16. Résolutions, interpellations et questions
17. Communications du Conseil communal

Des restrictions pour le public seront décidées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Les personnes intéressées à suivre les débats trouveront toutes les informations utiles sur le site internet communal.

Horaires 2021 dès le 13 décembre

Dimanche 13 décembre 2020 entreront en vigueur les horaires 2020-2021 des transports publics. Pour la commune, ces changements se résument à des ajustements des minutes de passage, dans le but d'améliorer la ponctualité ou de mieux assurer les correspondances.

Cette année, l'horaire cantonal sous forme de livret en papier ne sera pas édité. Plusieurs solutions sont à disposition pour consulter ou obtenir les horaires.

Tout d'abord, sur les sites web ou les applications pour smartphones des différentes compagnies (transN, Car Postal, CFF et BLS).

En outre, transN propose les options ci-après:

- 1) demander l'impression d'horaires personnalisés aux points de vente;
- 2) commander auprès de l'entreprise des horaires (formulaires aux guichets ou sur le site web) qui seront ensuite envoyés par courrier à domicile.

Le grand chamboulement de l'année 2021 consistera en l'interruption totale de la ligne ferroviaire Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds, du 1^{er} mars au 30 octobre, afin de permettre l'assainissement des tunnels CFF. Les horaires de toutes les lignes, sauf la 421, seront adaptés pendant la durée du chantier.



Covid-19

Nouvelles mesures

Avec la réouverture des restaurants prévue pour le 10 décembre 2020, la situation semble se détendre. Les mesures en vigueur depuis le 4 novembre restent cependant valables jusqu'au 6 décembre prochain. De nouvelles dispositions seront prises d'ici à cette date.

Le respect des gestes barrière et des mesures imposées demeure toutefois plus important que jamais afin de préserver l'évolution positive de la situation.

De nombreuses informations sont disponibles et mises régulièrement à jour sur la page dédiée à la Covid-19 sur le site internet communal, directement accessible depuis la page d'accueil.

Prenez soin de vous.

Etat au 29 novembre 2020



Épidémie exponentielle
Cluster en expansion
Cluster Sporadique

GARDONS LE CAP!
Informations et mesures en vigueur dans le canton de Neuchâtel:
www.ne.ch/Coronavirus

ine.ch

Anniversaires et jubilés

Fêtent en décembre 2020:

Noces de diamant (60 ans)

- Langel Jeannine et Yvan, à Coffrane.

90 ans

- Fallet Sylvain, à Fontainemelon;
- Hubin Marie-Louise, à Chézard-Saint-Martin;
- Mojon Charles, à Fontainemelon;
- Scheurer Claudine, à Cernier;
- Tattini Benito, à La Vue-des-Alpes.